

DÉCISION N°02-2026 – TARIFS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2026

LE MAIRE DES SALLES SUR VERDON,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/05/2020 autorisant le maire à fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, en application de l'article L 2122-22 al. 2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22/2025 sur la redevance consommation d'eau potable et la redevance pour performance des réseaux d'eau potable ;

Vu la délibération n°23/2025 sur la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif ;

DECIDE

ARTICLE 1 - De fixer comme suit les tarifs du service Eau & Assainissement pour l'année 2026 :

CONSOMMATIONS

Abonnement eau	15€/semestre
Abonnement assainissement	15€/semestre
Consommation Eau	1.20 €/m ³
Consommation Assainissement	1.20 €/m ³
Redevance sur la consommation d'eau potable (<i>Agence de l'eau</i>)	0.39€/m ³
Redevance performance réseaux d'eau potable (<i>Agence de l'eau</i>)	0.01€/m ³
Redevance performance systèmes assainissement collectif (<i>Agence de l'eau</i>)	0.01€/m ³
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (<i>Agence de l'eau</i>)	0.10€/m ³
Eau brute	0.60€/m ³

REPARATIONS

Compteur d'eau et robinet d'arrêt	250.00 €
Robinet d'arrêt	60.00€
Raccord union	25.00€

RACCORDEMENTS

Participation pour assainissement collectif	700.00 €
Raccordement au réseau AEP	700.00 €

ARTICLE 2 — Le présent acte sera notifié à :

Le Receveur Municipal

Secrétariat de Mairie-affichage

Fait à Les Salles Sur Verdon
Le 05 Janvier 2026
Le Maire,
Denise GUIGUES

